

Mairie
DE VAUDOY-EN-BRIE



ARRETE MUNICIPAL N° 77 476 19 21
PORTANT INTERDICTION PERMANENTE DE STATIONNEMENT CÔTÉ PAIR GRANDE RUE
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N° 77 486 17 62

Le Maire de la Commune de VAUDOY-EN-BRIE,

VU le code de la route, notamment les articles R44, R225 et R225.1

VU le code des communes, notamment les articles L.131.2, L.131,3, L.131,4 et L.184.13,

CONSIDÉRANT que la circulation des véhicules impose un stationnement unilatéral,

CONSIDÉRANT que le stationnement sur trottoir et sur chaussée, Grande Rue, doit être interdit du côté pair, du n° 32 au n°64,

CONSIDÉRANT que le stationnement sur trottoir, Grande Rue, doit être autorisé côté impair, à partir du n° 33

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 19 avril 2019 et de façon permanente, le stationnement des véhicules, Grande Rue :

- est interdit du côté pair, du n° 32 au n°64, sur trottoir et sur chaussée
- est autorisé côté impair, à partir du n° 33, sur trottoir

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux carrefours concernés.

Article 3 : En vertu du décret 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43 rue du Général de Gaulle (77000) dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la brigade de gendarmerie de Rozay-en-Brie
- la brigade des sapeurs-pompiers de Jouy-le-Châtel

Vaudois-en-Brie, le 19 avril 2019



Madame le Maire,
Béatrice L'ECUYER

Mairie

Place de l'Eglise 77141 VAUDOY-EN-BRIE

Tél : 01 64 07 51 63 – Fax : 01 64 07 53 79 – e-mail : vaudois-en-brie@wanadoo.fr – www.vaudois-en-brie.fr